



Direction des Services Techniques

Conseil municipal du 7 octobre 2024 DELIBERATION

Rapporteur : Jean CONTOU-CARRÈRE

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick MAILLET

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 27
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI,
M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, Adjointes,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Emmanuelle GRACIA,
Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M.
Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, M. André LABARTHE, Mme Laurence
DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT,
M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Stéphane LARTIGUE donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY
- M. Raymond VILLALBA donne pouvoir à Patrick NAVARRO
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Flora LAPERNE
- M. Jean-Paul PORTESSÉNY donne pouvoir à M. Jacques MAISONNEUVE
- Mme Yona TORCAL donne pouvoir à Mme Laurence DUPRIEZ

20 - PARTICIPATION A L'ÉTUDE DÉPARTEMENTALE ET AU COMITÉ DE PILOTAGE SUR LE DEVENIR DES BOUES DE STATION D'ÉPURATION

Les collectivités gestionnaires de stations d'épuration ont été sollicitées par l'Agence de l'Eau « Adour-Garonne » et le Conseil Départemental pour la participation au comité de pilotage de l'étude d'état des lieux de la gestion des boues d'épuration sur le département des Pyrénées-Atlantiques, du diagnostic des points sensibles ainsi que des propositions de pistes d'amélioration.

Cette mission a été confiée au bureau d'étude DV2E.

La participation financière des communes considérées est arrêtée au montant de 1 152,30 € (ce montant peut être affecté à la ligne 617 du budget de fonctionnement).

Après avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 16 septembre 2024,

Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,

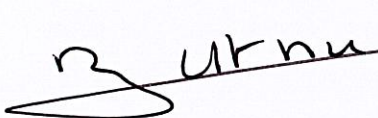

- **ACCORDE** la participation financière requise pour la mise en œuvre de cette étude.


Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 7 octobre 2024.

Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 09.10.2024


Bernard UTHURRY
